

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/10/2008 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	1941.11	2002.33
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2182.70	2284.86
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2230.41	2315.50
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2281.43	2383.54

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1764.09	1713.01

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1602.83	1640.34
Matelot-motoriste	1633.53	1670.95

1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1427.12

17 ans et plus - après un an de service	1491.76
16 ans	1287.57
16 ans - après un an de service	1342.05
15 ans	1147.97

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2029.60
Machiniste-timonier	2002.98

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2288.24
de 101 à 250 inclus	2393.79
à partir de 251	2475.48

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1760.68
de 101 à 250 inclus	1842.35
à partir de 251	1920.63

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1653.88
A partir de deux ans de service dans la profession	1694.75

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1742.1800	10.5800
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1822.0000	11.0648
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1853.2900	11.2548
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1822.0000	11.0648
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1853.2900	11.2548

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	1963.3100	11.9229
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2043.4200	12.4094

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2383.54
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2281.42
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2281.42
Timonier de réserve	1764.09
Matelot de réserve	1640.34

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1512.20